

# ARRETE DU MAIRE N° PM-2023-531 PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

# TRAVAUX – REMPLACEMENT POTEAU TELECOM ROUTE DU LAC DU SALAGOU

# Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement;

#### ARRETE

### Article 1:

La circulation s'effectuera par alternat avec feux tricolores du lundi 20 novembre 2023 au mardi 19 décembre 2023 :

Route du Lac (après le rond-point de la Mieillerie).

## Article 2:

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « NGE INFRANET » effectuant les travaux et l'arrêté devra être présenté à la demande des forces de l'ordre.

# Article 3:

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 17 novembre 2023.

Par délégation du Maire,

Le 1er Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.